

## Christophe Najdovski dévoile le Plan Vélo 2015-2020 de Paris

**Christophe Najdovski a dévoilé jeudi le Plan Vélo 2015-2020, qui sera soumis au prochain Conseil de Paris. Il prévoit un investissement de plus de 150M€ qui permettra de doubler la longueur des voies cyclables d'ici 2020.**

Paris s'est fixé des objectifs ambitieux pour être une ville cyclable : l'Exécutif compte tripler les déplacements à vélo d'ici 2020, dont la part passera de 5% à 15% du total des trajets effectués. Pour définir les aménagements prioritaires, Christophe Najdovski, adjoint à la Maire, a lancé une vaste consultation auprès des Parisiens, après un premier travail mené avec les mairies d'arrondissements et les associations de cyclistes. Plus de 7.000 contributions ont été recueillies.

**Ce processus de concertation a permis de bâtir le « Plan Vélo 2015-2020 »**, qui sera soumis au prochain Conseil de Paris. Il sera doté de 150M€ d'euros, répartis de la façon suivante : 63M€ pour l'aménagement de pistes cyclables ; 40 M€ dédiés à des aménagements cyclables dans le cadre des grands projets de transports en commun, de réaménagements des grands axes et des places, etc ; 30M€ pour le programme « Paris à 30 km /h », et notamment la mise à double sens cyclable de l'ensemble des rues, en dehors des grands axes qui seront maintenus à 50 km/h ; 10M€ pour les aides à l'acquisition ; 7 M€ pour le stationnement des vélos.

### Il se déclinera en six axes :

- **Encourager la pratique du vélo**, en doublant d'ici 2020 la longueur des voies cyclables de Paris, qui sera portée de 700km à 1.400km, et en créant un réseau « express vélo ».
- **Renforcer le confort et la sécurité des cyclistes** grâce à des aménagements adaptés et à la mise en place de nouvelles règles de circulation.
- **Faciliter le stationnement des vélos et l'intermodalité**, en créant plus de 10.000 nouvelles places en voirie et à proximité des lieux de vie, dans les copropriétés, aux abords des gares, etc.
- **Créer une véritable culture du vélo**, en soutenant la création de nouveaux lieux dédiés aux vélos : centres d'apprentissage, ateliers de réparation, etc.
- **Développer les aides à l'acquisition**, en étendant la subvention d'aide à l'achat d'un vélo ou d'un cyclomoteur électrique aux triporteurs et aux vélos cargos.
- **Dynamiser le cyclotourisme**, en créant de nouveaux itinéraires au cœur de la capitale, qui permettront aux visiteurs de découvrir la diversité et la richesse des quartiers.